

RADE DE LORIENT



direction
départementale
de l'Équipement
Morbihan



service
Maritime

BESOINS EN DRAGAGES JUSQU'EN 2012 SUIVI DU SITE D'IMMERSION



COMPTE-RENDU RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2005

Présents :

- | | |
|-------------------------------|--|
| o Monsieur HOREL | Sous-préfet de Lorient |
| o Monsieur BOUTET | Préfecture maritime - Brest |
| o Monsieur DORNIC | Cap l'Orient |
| o Commandant RAFFIN | Chef de la division restructuration de la marine à Lorient |
| o Monsieur BEGOT | Conseil régional de Bretagne |
| o Monsieur SEVIN | Directeur des équipements portuaires du port de commerce de Lorient |
| o Monsieur DUGUE | Directeur de DCN Lorient |
| o Monsieur BENOISH | Président de la SEM Lorient-Kéroman |
| o Monsieur LE BOUILLE | Directeur de la SEM Lorient-Kéroman |
| o Monsieur REGENERMEL | Maire de Groix |
| o Monsieur GARGAM | Mairie de Ploemeur |
| o Monsieur RIO | AUDELOR Lorient |
| o Monsieur CAMUS | Chef de la station IFREMER La trinité sur mer |
| o Monsieur LE VISAGE | DIREN Rennes |
| o Monsieur LE GRAS | Collectif « contre l'immersion des boues en mer, pour leur traitement à terre » |
| o Monsieur CONAN | Comité local des pêches maritimes Lorient-Etel |
| o Monsieur LE CREFF | Section régionale conchylicole de Bretagne Sud |
| o Monsieur ALLOT | Eaux et rivières de Bretagne et UDAF |
| o Madame RIO | Bretagne vivante SEPNB |
| o Monsieur VARIMANDARD | Bretagne vivante SEPNB |
| o Monsieur LEQUERE | Chef du service maritime de Lorient |
| o Monsieur SEHIER | Chef de la subdivision études et travaux maritimes – service maritime de Lorient |

Excusés :

- o Monsieur **LAURENT**, maire de Quéven
 - o Monsieur **AUCHER**, Cap l'Orient
- Qui font dire que leur absence ne signifie pas qu'ils se désintéressent de la présente démarche.



Monsieur **HOREL** remercie les personnes présentes et regrette le retard pris par ce projet de concertation et s'excuse pour les reports successifs de cette réunion dus aux impératifs de sa fonction.

Monsieur **HOREL** présente l'objet de la réunion :

- ↪ **Poursuivre** le processus de concertation en élargissant aux associations, comité local des pêches, groupements mytilicoles sur le devenir des produits de dragage des ports de la rade de Lorient depuis leur extraction jusqu'à leur élimination.
- ↪ **Trouver** si possible un accord sur la ou les solutions d'élimination et/ou de traitement de ces produits extraits.

Pour ce faire, mettre en place une démarche transparente et concertée où toutes les connaissances pourront être communiquées à toutes personnes concernées. En effet, les enjeux économiques, écologiques et de développements nécessitent un consensus.

Monsieur **HOREL** présente ensuite le déroulement de la réunion qui va s'organiser en 3 temps :

A – Les besoins à court et moyen terme de draguer les accès aux ports de la rade.

B – Les solutions pour le traitement des produits de dragage après un rappel des règlements nationaux et internationaux.
A ce stade, la préfecture souhaitera recueillir les avis des différents acteurs.

C – L'analyse de l'impact de l'immersion sur le milieu :

- > présentation du dossier du site d'immersion,
- > historique et choix du site,
- > volonté d'un suivi,
- > études d'IFREMER.

Il précise enfin que la démarche se déroule en 3 mouvements :

- ① – Position de l'État (réunion des services de l'État qui a eu lieu).
- ② – Débat avec les élus et les acteurs principaux évoluant sur le domaine public maritime (réunion tenue le 12 septembre).
- ③ – Élargissement du débat au comité local des pêches à la section régionale conchylicole et aux associations.

≈ ≈ ≈ ≈

A – La présentation des besoins de dragage à 8 ans est faite par Monsieur **SEHIER**.

Monsieur **HOREL** apporte une précisions concernant les dragages d'entretien du SCORFF et de KERGROISE de 2005.

L'instruction pour ces dragages a déjà été faite.

- ✓ ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 14 SEPTEMBRE 2001 autorisant Monsieur le Directeur départemental de l'Équipement, directeur du port de LORIENT, à procéder à l'immersion dans une zone située à 2 miles au Nord Ouest de Pen Men, des produits de dragage d'entretien provenant du port civil de LORIENT (passe OUEST, port de commerce de KERGROISE, chenal d'accès à l'avant-port, gare maritime) pour une période de 5 ans.
- ✓ ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 20 NOVEMBRE 2002 autorisant Monsieur le Directeur départemental de l'Équipement, directeur du port de LORIENT, à procéder à l'immersion dans une zone située à 2 miles au Nord Ouest de Pen Men, des produits de dragage d'entretien provenant de l'estuaire du SCORFF, port de LORIENT pour une période de 5 ans.

Ces deux arrêtés ont été délivrés sous réserve d'analyses sédimentaires conformes à la législation en vigueur. Des analyses ont été réalisées initialement et renouvelées au printemps 2005. La 2^{ème} campagne d'analyses donne des résultats comparables à ceux de la 1^{ère} campagne. Une grande partie des échantillons présentaient des valeurs de pollutions inférieures au niveau N1 géode et très peu d'échantillons présentaient des taux compris entre les niveaux N1 et N2 géode.

Monsieur **SEHIER** indique que dans 2 secteurs, l'avant-port de LORIENT (30.000 m3) et le bassin long du port de pêche (5.000 m3), le niveau 2 géode est dépassé. Il y aurait donc, si les analyses plus fines à réaliser sur ces 2 sites au stade du projet le confirment, 35.000 m3 de matériaux à déposer à terre.

B – Les solutions pour le traitement des produits de dragages sont présentées par Monsieur **SEHIER**.

Monsieur **REGENERMEL** demande des précisions concernant le mode de comptabilisation des volumes de dragages soumis à déclaration ou autorisation.

Monsieur **SEHIER** répond que les volumes de dragages sont comptabilisés sur 12 mois consécutifs.

Madame **RIO** note que les TBT n'apparaissent pas dans le tableau et demande s'ils sont pris en compte lors des analyses et qui en apprécie les seuils limites acceptables.

Monsieur **GARGAM** demande si pour les dragages de 2005, les analyses ont été limitées aux polluants de la liste réglementaire.

Monsieur **SEHIER** répond que les analyses ont concerné les polluants de la liste réglementaire ainsi que la recherche des TBT et HAP. De plus, concernant les TBT, les niveaux de concentration sont comparés à des seuils actuellement en discussion qui pourraient être validés dans les prochains mois. Pour les HAP, les référentiels utilisés sont des référentiels adoptés en Allemagne et aux Pays-Bas.

Monsieur **CAMUS** précise que les niveaux constatés ne dépassent pas le niveau N1 géode dans la plupart des analyses et se situent parfois entre N1 et N2. Dans certains cas le niveau de contamination représente tout simplement le « bruit de fond géologique ».

Monsieur **SEHIER** indique que concernant la valorisation des sables de la passe ouest, deux directions sont envisagées. Le rechargement de plage en concertation avec les collectivités locales et un dépôt sur le site du GRASU qui fut autrefois un gisement sablier très exploité.

Monsieur **ALLOT** rappelle que la directive européenne cadre sur l'eau a classé la masse d'eau du secteur incluant le site d'immersion en zone douteuse. Il demande donc si juridiquement l'opération d'immersion peut être réalisée.

Monsieur **CAMUS** confirme que c'est en effet une zone sensible, mais que les éléments sont aujourd'hui insuffisants pour statuer sur la qualité de cette masse d'eau. Des études complémentaires sont nécessaires. Un réseau de surveillance doit être mis en place pour contrôler l'état chimique et écologique des masses d'eau.

L'association des plongeurs constate qu'au PERELLO et à KERROC'H l'eau est trouble et que les fonds évoluent mal.

C – L'impact de l'immersion sur le milieu exposé par Messieurs **CAMUS et **SEHIER**.**

Monsieur **REGENERMEL** déclare avoir entendu dire que des chalands claperaient tout ou partie de leur chargement avant d'arriver dans la zone d'immersion.

Monsieur **SEHIER** répond que non, cette pratique n'offre aucun intérêt pour l'entreprise. Cela présente des risques pour le chaland qui doit ralentir pour claper et se retrouve soumis à la houle et aux courants. Un cahier des charges strict et une surveillance importante font qu'une entreprise ne tenterait pas ce genre de pratique car il y a des risques financiers et de poursuites importants.

Madame **RIO** note les taux de certains HAP sont proches du niveau N1.

Monsieur **CAMUS** indique que le niveau de pollution n'est pas tellement différent d'avant 1995. Les HAP résultent de la pyrolyse d'hydrocarbures (moteurs, chauffage). L'origine peut donc être multiple.

Madame **RIO** souhaite avoir des précisions sur la teneur étrangement élevée du phytoplancton toxique en baie de Quiberon.

Monsieur **CAMUS** répond que ces toxines (diatomée, dinophysis...) sont également présentes dans les courreaux de GROIX. On remarque une présence plus importante en Bretagne Sud qu'en Bretagne Nord car ces toxines préfèrent les eaux plus calmes. Mais ce phénomène est sans rapport avec les immersions.

Monsieur **LE GRAS** demande que les résultats des analyses concernant les dragages qui démarrent le 11 octobre 2005 leur soient fournis par écrit.

Monsieur **HOREL** s'interroge sur ce qui peut être communiqué.

Monsieur **LEQUERE** indique qu'un document de synthèse et les résultats des analyses demandées seront annexés au compte-rendu de la réunion.

Monsieur **HOREL** précise qu'il est possible d'organiser une réunion ultérieure concernant les points à clarifier pour les associations. Il ajoute qu'il est important d'être attentif aux commentaires que l'on fait, aux mots et au sens des mots. Le terme « *TOXIQUE* » a un sens précis : « *DANGEREUX POUR LA SANTÉ DE L'HOMME* ». Les données sont à disposition. Il faut faire attention aux mots utilisés, ne pas susciter d'inquiétude dans l'opinion publique et appeler au sens des responsabilités de chacun.

Monsieur **REGENERMEL** rappelle que le côté toxique est important. Le comité de suivi est né de la présence de sédiments toxiques lors de dragages. Il se demande si l'on doit suivre strictement la législation sur les niveaux de contamination, car dans ce cas le comité n'aurait pas lieu d'être. Il se demande s'il n'est pas plus intéressant d'aller plus loin dans l'effort.

Il pense que l'étude de suivi est une bonne base pour se faire une idée de l'évolution du site et que les plongeurs présents depuis des années devraient être plus écoutés concernant notamment le déplacement de sédiments.

Monsieur **CAMUS** rappelle que nous n'avons pas de réel recul concernant la démarche car il n'y a pas vraiment d'autres études de ce genre en France. De plus le suivi est très récent (notamment pour l'étude complémentaire) et il n'y a pas d'état des lieux contradictoire.

Pour ce qui concerne l'engraissement des fonds observé par les plongeurs, il précise que depuis quelques décennies est observée une modification des courants océaniques qui a pu conduire à un déplacement sédimentaire.

Quant à la progression de la turbidité, elle tient vraisemblablement à l'évolution des pratiques agricoles et au recalibrage des cours d'eau. De plus une eutrophisation par un apport accru d'eau douce tend à favoriser une turbidité d'origine végétale.

Monsieur **LECREF** précise que la qualité de l'eau s'est quand même améliorée depuis 10 à 15 ans.

Monsieur **ALLOT** demande à Monsieur **CAMUS** son avis sur les études en cours pour mesurer le potentiel d'extraction de sables marins au large d'ETEL. Leur exploitation dans le cadre de l'examen du comportement du site d'immersion peut-elle être envisagée.

Monsieur **CAMUS** indique qu'une modélisation hydrosédimentaire est envisagée mais il ignore si elle pourra être exploitable dans le cas présent.

Madame **RIO** demande s'il est possible de récupérer tout le sable contenu dans les sédiments par centrifugation.

Monsieur **SEHIER** rétorque que non car il y a moins de 5% de sable dans la vase.

Madame **RIO** souhaite des précisions sur les filières de valorisation du sable.

Monsieur **SEHIER** indique des rechargements de plage sont à l'étude. (Exemple de LARMOR-PLAGE où une étude d'impact est en cours de réalisation). Une commercialisation du sable par le biais des sabliers a aussi été envisagée mais ceux-ci souhaitent une granulométrie précise, être maître du rythme de la vente.

Or un dépôt de sable de 850 000 m³ ne peut être envisagé surtout si sa résorption n'est pas maîtrisée. Le rechargement de plage et le comblement de la fosse du GRASU sont les 2 solutions, a priori, les plus raisonnables.

Monsieur **LEQUERE** apporte des précisions sur le dépôt à terre. Pour le dépôt à terre de 35.000 m³ sur 8 ans, il doit être apporté une solution. Il sera nécessaire de trouver un bassin de dépôt/décantation puis développer une filière de traitement/valorisation.

Monsieur **DORNIC** est interpellé sur le sujet dans la mesure où une étude de dépôt à terre des sédiments extraits dans l'avant-port a été commandée par Cap l'Orient.

Monsieur **DORNIC** confirme que Cap l'Orient a bien passé une commande sur ce point pour une étude. Le dossier a été remis à Cap l'Orient cet été. Il est en cours d'analyse.

Monsieur **LEQUERE** précise que le sujet doit être porté par tous les acteurs de la rade (État, conseil général du Morbihan, collectivités locales, autres acteurs...) car il relève d'une problématique touchant tous les ports. De plus les études ont un coût (de 30 à 40.000 €/an) et le port de LORIENT ne pourra pas seul subvenir à ces dépenses. Il y aura nécessité de mutualiser les moyens dans l'avenir.

Monsieur **HOREL** estime qu'il ne doit pas exister de difficultés pour la diffusion de tout ou partie des documents présentés. Le service maritime pourra apporter les éclaircissements et réponses aux questions que pourraient se poser les différents invités. D'éventuelles études complémentaires pourraient être mises en place mais après analyse du bien-fondé de la demande, leur utilité et leur mode de financement. Les avancées des études concernant le dépôt à terre pourraient être diffusées à travers le comité de suivi. Il pense qu'il devrait être possible dorénavant de saisir le comité de suivi sur tous les sujets concernant les dragages/immersion.

*Dressé par le Chef du service maritime
Lorient, le 25 octobre 2005
Signé : Jean-Paul LEQUERE*

Vu par le sous-préfet de Lorient
Signé : André HOREL